



LIVRET DE SUIVI de l'élève présentant un TSLE GUIDE D'UTILISATION

Le livret et ce guide d'utilisation sont téléchargeables à l'adresse suivante :
<http://ash.ia02.ac-amiens.fr/>

Le livret est mis en place pour tout élève présentant un trouble spécifique du langage écrit diagnostiqué, bénéficiant d'une notification de la MDPH.
Le diagnostic est posé à partir d'un bilan orthophonique, d'un bilan psychologique et d'un bilan médical.

Objectifs

- Améliorer la scolarisation des élèves porteurs d'un TSLE
- Aider les enseignants à concevoir les adaptations

Le Bilan de la situation de l'élève (p.2 et 3)

Il est renseigné par l'enseignant référent de scolarité à partir des éléments constituant le dossier.

Les grilles d'Adaptations (p.4 à 11)

Les adaptations et aménagements à mettre en place sont définis en équipe pédagogique. Plutôt que de cocher un trop grand nombre d'items, il est préférable de mettre en évidence les aménagements absolument indispensables. Il s'agit avant tout, pour l'enseignant, de centrer son action sur des aménagements qui pourront être poursuivis tout au long de l'année.

La famille en est informée.

Codage à utiliser

- B** : Besoin, adaptation retenue
A : Autonomie, adaptation devenue inutile
C : Cessation, adaptation non adaptée

Exemple :

	CE1	CE2	CM1	CM2
Apprentissage de la langue écrite				
...				
*Proposer un sous-main avec les étiquettes sons, mots de référence ou les règles d'orthographe	B	B	BA	
**Simplifier la formulation des règles en introduisant l'utilisation de pictogrammes ou de codes couleurs		BC		
...				

*L'utilisation d'un sous-main a été une aide en CE1, CE2. Au cours de l'année de CM1, l'élève n'a plus eu besoin de ce type d'aide car il est devenu lecteur et a gagné en autonomie.

**Un code couleur a été mis en place pour la formulation des règles de grammaire en CE2 mais cette aide s'est révélée inefficace.

Evaluation et révision des actions mises en œuvre

A minima une fois par an, et autant que de besoin, l'ESS réalise le bilan des aménagements mis en œuvre. Réactualisé et enrichi tous les ans, ce livret suit l'élève tout au long de sa scolarité. Une copie du livret est incluse au dossier scolaire de l'élève et une attention toute particulière est portée à sa transmission à chaque changement d'établissement scolaire, notamment lors de la liaison école-collège ou collège-lycée.